CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud
Du jeudi 27 juin 2024 à 20h
Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.

2. Communications de la Présidente.

3. Assermentation de 4 nouveaux Conseillers communaux.

4. Communications de la Municipalité.

5. PV de la séance du 16 mai 2024.

6. Préavis municipal N° 18/2024 : Comptes communaux 2023. Rapport de la Commission des finances et vote.

7. Rapport de Gestion 2023 de la Municipalité. Rapport de la Commission de gestion et vote.

8. Préavis municipal N° 17/2024 : Demande de crédit pour l'acquisition des parcelles agricoles de la succession Christinet. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.

9. Elections statutaires :
    a. du /de la Président/e
    b. du / de la 1er/ère Vice-Président/e
    c. du / de la 2ème Vice-Président/e
    d. des 2 scrutateurs/trices
    e. des scrutateurs/trices suppléants/es
    f. de la Commission de gestion
    g. de la Commission des finances

10. Communications des délégués aux associations.

11. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Il est constaté la présence de 38 sur 45 membres après l'assermentation de 4 nouveaux membres du Conseil.

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, L. Christinet, E. Felix, G. Strobino, Ch. Sudan, L. Vouros & M. Zarandia.

2. Communications de la Présidente.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil accepte à l'unanimité un changement du point 3 de l'ordre du jour : L'assermentation de 4 nouveaux conseillers au lieu de 2.

La Présidente félicite Mme et M Ophélie & Nicolas Beck pour leurs justes noces sous les applaudissements de l'assemblée.

Elle lit les courriers :

a.- de démission de :

- Benjamin & Candice Pasche, pour des raisons professionnelles et familiales.
- Bruno Cheval, pour ses activités professionnelles qui empêchent de mener à bien son rôle de conseiller.
- André Jacot-Descombes, pour des raisons personnelles.

b.- de l'Association Le Vaud sans antenne concernant l'allocation de budget CHF 20'000.-

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'intervention de Mme Fabienne Gerber, boursière communale lors du point 6 sur les comptes.

Elle informe l'assemblée que, suite à la démission de Mme C. Pasche, l'élection d'un/e délégué/e suppléant/e à Région de Nyon est agendée à la reprise en septembre.

3. Assermentation 4 nouveaux conseillers communaux

Mme et MM Aliénor Comte Lesage, Sami Bensaid, François-Lionel Humbert et Yves-Alain Tschirren sont assermentés nouveaux conseillers communaux sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Communications de la Municipalité.

S. Pécoud, Syndic :

- Greffe : la greffière Mme Aellen étant en arrêt maladie, son remplaçant assume ce poste « le temps qu'il faut ».

N. Beck :

- Antenne : la décision du tribunal est tombée mardi dernier concernant la construction ; après discussions, la Municipalité a décidé de ne pas faire recours.
- Crèche : un nouveau groupe a été ouvert suite à la réorganisation selon l'âge et le nombre d'enfants.
- 2 nouveaux apprentis commenceront leur formation à la rentrée.

J. Oldacre :

- PACom : le travail est terminé, la mise à l'enquête aura lieu en automne.

S. Meylan :

- Auberge : l'établissement sera fermé tout le mois de juillet. Le tenancier actuel remettra l'auberge mi-juillet et un repreneur a été trouvé. La réouverture aura lieu début août.

S. Humbert :

- AGFORS : l'assemblée générale de l'AGFORS a eu lieu le 6 juin, cette association reprendra les activités de la Scierie de Marchissy.
- Proxybois : les produits de nos forêts sont disponibles dans un self-service à Bursins, un deuxième point de vente ouvrira bientôt dans les villages du haut.

- Routes : concernant les problèmes de routes et autres, (p. ex. un ruisseau qui déborde, un regard parti à cause de l'eau, etc.), les habitants sont priés de s'adresser au greffe SAUF en cas d'urgence OU en fin de semaine ; ils peuvent contacter S. Humbert.

5. PV de la séance du 16 mai 2024.

La lecture n'est pas demandée.

Page 2, communications de S. Humbert, il s'agit du « *Renoué du Japon* » et pas « *du jardin* ».

Page 3, point 6, 1er paragraphe, 2ème ligne, N. Beck souhaite préciser « *... auprès de la commission de conciliation des baux.* » au lieu de « *... au tribunal des baux.* »

- **Vote** : Cette précision est acceptée par 34 oui et 3 abstentions.

Page 3, point 6, N. Beck souhaite modifier le 2ème paragraphe, il devient « *Les CHF 20'000.- demandés par ce Préavis Municipal, CHF15'000.- serviront à payer la suite éventuelle des procédures auprès du tribunal fédéral concernant le permis de construire.* » au lieu de « *Les CHF 20'000.- demandés serviront à payer les CHJF 17'000.- de constitution du dossier.* »

- **Vote** : Cette modification est acceptée par 33 oui et 4 abstentions.

Page 3, point 6, N. Beck souhaite ajouter le mot « *potentiellement* » dans la dernière phrase du 3ème paragraphe. La phrase devient « *Si la Commune perd et ne continue pas les procédures, elle doit potentiellement s'acquitter des frais de justice.* »

- **Vote** : Cet ajout est accepté par 32 oui et 5 abstentions.

Page 5, au milieu de la page, G.-A Suter souhaite rectifier son intervention. Sa phrase devient « *La Municipalité serait dans une situation délicate si la commune perdait au tribunal cantonal et que les probabilités de gagner au tribunal fédéral seraient très faibles.* » au lieu de « *Pour G.-A. Suter, perdre au tribunal fédéral équivaut à tout perdre.* »

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 25 oui et 12 abstentions.

Page 7, point 10, avant-dernier paragraphe, N. Beck donne les chiffres corrects : « *Le Vaud dispose de 34 places pour 37 Vaulis, en ...* » au lieu de « *... 24 places pour 27 Vaulis ...* »

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 33 oui et 4 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté par 32 oui et 5 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M. Gétaz pour leur relecture. Elle passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal N° 18/2024 : Comptes communaux 2023. Rapport de la Commission des finances et vote.

La Présidente propose de procéder comme suit :

a. Présentation du préavis (préambule, synthèse et conclusions) par le Syndic.
b. Lecture du rapport par la Commission des finances sans les commentaires.
c. Présentation des comptes et du bilan par la Municipalité.
d. Examen des comptes chapitre par chapitre avec les commentaires de la CoFin.
e. Lecture de la conclusion par le Syndic.
f. Vote sur la totalité.

- **Vote** : Cette manière de procéder est acceptée avec 2 abstentions.

Le format de la présentation a changé mais toutes les informations nécessaires se trouvent dans le préavis.

Le Syndic présente le préavis. Il rassure que les indicateurs et la présentation seront perfectibles. Il souligne que les impôts représentent environ 40% de nos recettes.

B. Fevry lit le rapport de la CoFin.

Le Syndic explique que le MCH 2 est le modèle comptable harmonisé 2.

Mme Gerber, boursière, ajoute que le format utilisé est un modèle imposé. Pour le Canton de Vaud, les collectivités publiques doivent faire ce changement selon l'échéancier entre 2024 et 2027. Le Vaud a choisi de le faire en 2026.

C'est une norme internationale, les cours sont donnés par le Canton et l'UCV. Elle remarque que c'est une manière de penser différente mais qui augmente le nombre de comptes de 50%.

Mme Gerber a commencé sa formation cette année, le fournisseur d'informatique a aussi suivi la formation, un avantage. Cette formation demande beaucoup de réflexion, il y a pas mal de choses à s'approprier.

R. Baeriswyl demande si cela change quelque chose à l'analyse des comptes.

Mme Gerber répond qu'il s'agit du changement de manière de traiter et le regard sur les éléments.

La Présidente procède à l'examen des comptes chapitre par chapitre.

Chapitre 1 Administration générale

Pas d'intervention.

Chapitre 2 Finances

Pas d'intervention.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments

Pas d'intervention.

Chapitre 4 Travaux

G.-A. Suter, au sujet du compte *430.3110 Achats matériel et machines*, demande pourquoi le budget a été sous-estimé.

S. Humbert répond que les employés communaux sont « bricoleurs ».

M. Pécoud, au sujet du compte *430.3142 Entretien des routes*, trouve dommage que la commune n'ait pas fait de l'entretien des routes profitant qu'il n'y ait pas eu beaucoup de dépenses pour le déneigement.

S. Humbert répond que les routes sont en bon état hormis quelques points noirs comme la Vy-Neuve et le chemin Sur le Moulin. La Municipalité attend de les réparer à cause des passages des camions pour les travaux de construction en cours.

D. La Gioia demande, au sujet du compte *430.3310 amortissement*, si c'est bien le sentier de l'Ouche, puis pourquoi l'amortissement est reporté.

S. Humbert confirme qu'il s'agit du sentier de l'Ouche, le chemin pour piétons.

Le Syndic ajoute que l'amortissement est fait l'année après le bouclement du préavis ; tant qu'il y a des travaux à faire, on ne le boucle pas.

La Président continue à parcourir les comptes.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes

C.-L. Mégard Mutezintare, au sujet du compte *580.3010 Organiste*, remarque que l'orgue ne fonctionne pas.

N. Beck répond que la somme est payée à l'organiste indépendamment de l'instrument utilisé.

K. Michalak Arpin demande s'il y a bien eu 3 cultes.

Avec l'appui des documents fournis par la boursière, N. Beck répond qu'il y a eu 3 interventions à CHF 150.- chacune et un service funèbre à CHF 150.-

La Présidente continue à parcourir les comptes.

Chapitre 6 Police

Pas d'intervention.

Chapitre 7 Sécurité sociales

Pas d'intervention.

Chapitre 8 Services industriels

Pas d'intervention.

Le Syndic répond à la question que P.-A. Rotzetta a posée au début de ce point. Les contraintes actuelles sont celles imposées par la préfecture et celles de la masse de travail.

Auparavant, les comptes étaient faits et présentés sur un tableau Excel, à présent, pour ne pas faire le travail à double, les comptes sont présentés dans le format officiel utilisé. Il ajoute que l'on est passé de 5'500 à 9'000 écritures.

La Présidente demande au rapporteur de lire les commentaires strictement en relation avec les comptes présentés, au lieu des longues explications de comptabilité.

D. Renaud remercie B. Fevry qui prend le temps d'expliquer la comptabilité, cela l'énerve que les autres conseillers/ères ne soient pas d'accord.

M. Pécoud pense que les commentaires doivent être faits lorsque l'on débat sur les comptes.
J. Evershed se souvient qu'il a été décidé que l'on commente les rapports mais pas de les lire.

La Présidente éclaircit qu'il y a eu une mauvaise compréhension, on ne lit pas les rapports des délégués aux associations parce qu'ils ne sont pas soumis au vote.

Elle rappelle que le Conseil communal a décidé de ne plus lire les préavis municipaux mais de continuer à lire en entier les rapports sur les préavis.

D. Renaud réitère qu'il trouve intéressant la façon dont le rapport a été fait.

D. Rochat apprécie les commentaires de B. Fevry.

K. Michalak Arpin apprécie également les commentaires, elle trouve dommage d'arrêter l'élan de quelque chose de nouveau.

La Présidente veut être au plus près des souhaits du Conseil. Elle a pris bonne note que plusieurs conseillers/ères sont intéressés par les explications détaillées de B. Fevry.

Le rapporteur continue avec la lecture du rapport jusqu'aux conclusions.

La Présidente invite les conseillers/ères à poser leurs questions.

D. La Gioia a plusieurs questions qui se réfèrent au rapport de la CoFin. D'abord, en page 2 sur le thème du secret fiscal, puis en page 3, sur la transmission du contrat et enfin, la diminution des loyers des alpages. Il rappelle que la Municipalité n'avait pas accordé la diminution des loyers des locaux pour les Vaulis quand il en avait fait la demande.

Le Syndic répond qu'à aucun moment la Municipalité n'a mentionné le secret fiscal ; il ajoute que les commissions ont accès à tous les documents sauf les documents de travail de la Municipalité. Quant aux contrats, on peut les montrer mais ils ne peuvent pas être mentionnés dans les rapports. Il rappelle la séparation des pouvoirs législatif et exécutif. En ce qui concerne les baux des alpages, il pense que D. La Gioia a mal compris.

La Présidente montre le document « Commissions de surveillance » à disposition de tous.

L. Schelling ajoute que par 2 fois, les préfets sont venus expliquer les tâches et pouvoirs des commissions. Elle enverra par courriel le document aux conseillers/ères.

W. Leuba trouve que l'ambiance est tendue ce soir, le travail est lourd, mais intéressant ; il apprécie les explications et félicite la Municipalité et la boursière pour le bon travail.

Th. Pasquier rappelle que les conseillers/ères sont miliciens mais pas des professionnels de la finance. Il n'a personnellement pas compris les explications. Il s'agit d'un nouveau système comptable, MCH 2, que la Commune doit utiliser.

S. Humbert répond à D. La Gioia que les baux des alpages sont valables pour 6 ans et que la Municipalité les avait reconduits aux mêmes conditions, la Commission des affermages a demandé à la Municipalité de les réduire. La Municipalité a perdu le recours et a dû obtempérer.

F. Péry-Meylan demande ce qu'est la Commission des affermages.

A. Pécoud apporte des éclaircissements. Cette commission est responsable pour tout le Canton, elle contrôle que les prix soient corrects, qu'ils ne dépassent pas le maximum autorisé, sinon, elle demande la diminution.

Sans autre intervention du Conseil, la Présidente soumet le préavis municipal N°18/2024 : comptes communaux 2023 au vote.

- **Vote** : Le préavis municipal N° 18/2024 : comptes communaux 2023 tels que présentés sont acceptés par 36 oui et 1 abstention. Décharge est donnée à la Municipalité, à la boursière et à la Commission des finances.

La Présidente remercie Mme Gerber qui se retire sous les applaudissements de l'assemblée. La Présidente passe au point 7.

7. Rapport de Gestion 2023 de la Municipalité. Rapport de la Commission de gestion et vote.

La Présidente propose une lecture alternée du rapport de la Commission.

Le Syndic présente le rapport de gestion de la Municipalité.

A. Margonis de la Commission de gestion lit la première partie du rapport.

D. Rochat remarque que le dysfonctionnement important de notre commune découle du manque de compétence de certaines personnes au sein de l'administration communale.

Le Syndic remercie le Conseil de souligner l'urgence. Il informe qu'en 2023, il y a eu les intentions et la volonté de régler les problèmes qui sont là depuis des années, d'où la mise sur pied d'un audit interne. La Municipalité a aussi la volonté de réduire les vacations, d'être moins sur le terrain et de redonner le travail à l'administration. Les années 2024-2025 resteront un chantier. Il remarque que le greffe a hérité d'une situation datant d'avant.

O. Hog a lu dans les rapports que les vacations ont augmentés par rapport à la législature précédente. Il dit n'avoir entendu parler de problème que depuis 2021.

N. Beck informe qu'en 2022, la Municipalité a essayé d'y travailler. En 2023, le greffe a eu recours à un renfort de 30%. Il y a une évolution.

Le Syndic ajoute que ce n'est pas 10 ans de dysfonctionnement qui peuvent se régler en 2 ans et qu'il est plus facile de ne pas dévoiler qu'il y a dysfonctionnement.

D. La Gioia remarque une différence dans la somme des vacations, la Commission donne CHF 137'330, la Municipalité donne CHF 137'350, lui est arrivé à CHF 137'320.-

A. Margonis informe le Conseil que le montant correct est CHF 137'320.-

Quant à la question que la Commission de gestion n'a pas pu avoir copie de la lettre de démission de l'ancien municipal P.-A. Rotzetta, la Présidente explique qu'elle s'est renseignée auprès de la préfecture pour donner une réponse officielle : La loi sur les communes stipule que le secret de fonction qui incombe aux Municipaux perdure même après la cessation d'un mandat.

O. Hog dit que la CoGest a droit aux extraits PV de la Municipalité et que le courrier lu devient public et demande pourquoi ne pas donner la copie.

La Présidente réexplique la réponse donnée par la préfecture, notre organe supérieur.

D. La Gioia s'est renseigné quant à lui et dit que le droit à l'information stipule que tout document présenté au Conseil est accessible à tous.

G.-A. Suter avait déjà contacté personnellement la préfecture, il informe ses collègues que tous peuvent le faire, notamment pour éclaircir des cas de divergence.

A. Margoinis continue la lecture du rapport.

K. Michalak Arpin trouve que le site web de la Commune n'est pas à jour et cela la dessert.

N. Beck répond que la personne en charge de l'informatique n'a pas considéré sa mise à jour comme primordiale.

Th. Pasquier commente qu'on parle de ce site depuis 5 ans et remarque que le site de la Commune n'est pas Google.

J. Evershed continue la lecture du rapport.

D. Renaud s'excuse de s'être emporté plus tôt dans la soirée. Sur la recommandation de la CoGest d'investir, il commente qu'investir l'argent des contribuables dans un but de profit est risqué.

W. Leuba ajoute qu'investir prend du temps.

J. Evershed explique que la CoGest pensait au placement de cet argent dans un compte à terme, par exemple.

B. Fevry ajoute que la CoFin a regardé, la Commune a 5 millions de disponibilité mais 3 de réserve, donc il ne lui reste que 2 millions dont 1 de variation.

C. Duclos souhaite savoir quelle est l'étendue du « haut niveau d'endettement ».

J. Evershed propose de revenir après avec la réponse.

O. Hog a lu dans le rapport de la CoGest que le préavis 09/22 « trottoir des Curtils » est terminé.

K. Michalak répond que le préavis est terminé mais les travaux sont en cours.

S. Humbert ajoute que le bureau d'ingénieurs l'a informé que le dossier a été envoyé au Canton.

O. Hog remarque que le préavis a été voté il y a plus d'une année et s'étonne que le chantier ne soit pas terminé.

S. Humbert s'excuse pour la lenteur administrative de la mise ne route du chantier.

K. Michalak souhaite savoir pourquoi Marchissy est sorti du projet du sentier des 3 villages.

J. Oldacre explique que Marchissy était le porteur du projet « Sentier des 5 villages », la commune est sortie mais est revenue.

A. Margonis informe que les chauffeurs des cars postaux prennent leur pause à l'arrêt « battoir ».

D. Rochat demande d'où provient cette information.

A. Di Tullio Maghe, qui a également observé ces situations, informe le Conseil qu'il ne s'agit pas de pause, mais que les chauffeurs attendent le croisement avec le bus venant en sens inverse parce que les bus ne peuvent pas croiser n'importe où.

A. Margonis a vu la file de voitures derrière le bus et commente que les chauffeurs pourraient s'arrêter ailleurs.

D. Renaud demande ce qu'est ASU (AtomSicherer Unterstand) mentionné en page 5 du rapport de gestion de la Municipalité.

Le Syndic répond qu'il s'agit des tubes au sol, l'un d'eux est à l'arrêt de bus.

O. Hog, par rapport au commentaire en page 6 du rapport de la CoGest « peu d'infrastructure d'accès aux handicapés dans la commune, notamment à l'Auberge. » commente que l'accès pour handicapés est situé à l'arrière de l'auberge.

P.-A. Rotzetta demande s'il y a une liste de suivi des travaux par les collaborateurs.

J. Evershed informe qu'il y a une différence de prix sur les permis délivrés.

Th. Pasquier demande si des vacations ont diminué grâce à l'externalisation des mises à l'enquête.

J. Evershed répond que les diminutions ne viennent pas du dicastère concerné.

J. Oldacre répond à P.-A. Rotzetta que pour le règlement, la Municipalité travaille pour l'avoir le plus rapidement possible. L'externalisation est faite depuis des années au STI. Mécontent de la performance de ce service, la Municipalité a changé de bureau. Les vacations n'ont pas encore diminué, il l'espère pour 2024.

D. Renaud demande la raison du refus du Canton au plan PACom présenté par la Commune.

J. Oldacre répond que le Canton souhaite que la zone artisanale soit située en zone urbanisée, la Municipalité a proposé autre chose et le Canton a refusé.

K. Michalak Arpin reprend la lecture.

F. Péry-Meylan souhaite savoir pourquoi la cantine a laissé tomber le label Fourchette verte.

N. Beck répond que d'autres communes ont aussi abandonné ce label. Fourchette verte propose 2 repas végétariens par semaine avec des choix qui ne plaisent pas aux enfants qui ne les mangent pas, les parents ne sont pas contents, ce qui a suscité des tensions. La Municipalité a discuté avec le prestataire pour trouver des solutions à la rentrée avec la participation des parents.

D. Rochat demande si un sondage a été fait.

K. Michalak Arpin répond que A. Vouros a eu ces informations par ses contacts avec des élèves.

Th. Pasquier raconte que sa fille mange les repas végétariens mais les autres ne le font pas. Il demande si cela occasionne beaucoup de déchets et si ces derniers sont valorisés.

N. Beck informe que la Municipalité y travaille avec l'AISE.

K. Michalak Arpin et puis A. Margonis reprennent la lecture du rapport de la CoGest.

D. Renaud demande la raison de la suppression de la taxe forfaitaire (de déchet) entreprises.

S. Humbert explique que cette taxe est une chasse aux entreprises, une iniquité de traitement. Certaines entreprises ne produisent pas de déchets, même pas une enveloppe mais doivent payer cette taxe. Il s'agit aussi d'une mesure pour soutenir l'économie locale.

D. Rochat commente que ce problème va jusqu'au tribunal fédéral.

S. Humbert ajoute que la taxe chez les habitants est censée couvrir les déchets ménagers.

Ch. Clerc remarque que les entreprises facturent cette taxe aux clients.

K. Michalak Arpin continue la lecture du rapport.

D. La Gioia remarque que le fonds de réserve *9280.01 Service des eaux* s'élève à 2 millions.

Le Syndic répond que cet argent sera utilisé pour amortir les futurs travaux.

D. Rochat signale que la taxe forfaitaire entreprises figure dans le règlement communal des déchets.

Le Syndic propose de ramener cette taxe à 0.- au lieu de la supprimer.

C. Duclos rappelle qu'il faut mettre un amendement pour ce faire.

Sans autre intervention du Conseil, la Présidente soumet la gestion municipale pour l'exercice 2023 au vote.

- **Vote** : La gestion municipale pour l'exercice 2023 est acceptée par 36 oui et 1 abstention, décharge est donnée à la Municipalité et à la Commission de gestion.

La Présidente remercie l'assemblée pour la participation et continue au point suivant.

8. Préavis municipal N° 17/2024 : Demande de crédit pour l'acquisition des parcelles agricoles de la succession Christinet. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.

S. Humbert lit les conclusions.

C. Duclos de la Commission ad hoc et R. Baeriswyl de la Commission des finances lisent les rapports de leurs commissions respectives.

Pas de questions ni de remarques de l'assemblée. La Présidente soumet le préavis municipal n° 17/2021 au vote.

- **Vote** : Le prévis municipal N°17/2024 : Demande de crédit pour l'acquisition des parcelles agricoles de la succession Christinet est accepté à l'unanimité.

Il est 23h40, la Présidente lit l'article 75 du règlement du Conseil communal :

« Sur décision de la majorité des membres présents, le Conseil peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent.

Il n'y a alors ni convocation, ni nouvel ordre du jour, ni assermentation. Un seul procès-verbal est établi pour l'ensemble de la séance. »

- **Vote** : Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité de poursuivre la séance au-delà de minuit.

La Présidente procède aux élections statutaires et laisse le 1er vice-président prendre sa place pour l'élection de/de la président/e à laquelle elle est candidate.

9. Elections statutaires :

a. de la Présidente : est réélue Ariane Gétaz.
b. du 1er Vice-Président : est réélu Daniel Renaud.
c. de la 2ème Vice-Présidente : est réélue Fabienne Péry-Meylan.
d. des 2 scrutateurs : sont réélus Pierre-André Gétaz et Anne Owen.
e. des scrutateurs suppléants : sont réélus Gil-Aurel Suter et Anouk Hog.
f. de la Commission de gestion : sont élus Jennifer Evershed, Alexandros Margonis, Kathy Michalak, Séverine Gyger et Olivier Hog.
g. de la Commission des finances : sont élus Bernard Févry, Romain Baeriswyl, Eric Epple, Samuel Bürer et Yves-Alain Tschirren.

La Présidente remercie les conseillers/ères pour leur engagement pour la communauté.

10. Communications des délégués aux associations.

Ch. Clerc pour le SDIS :

- S. Meylan a rejoint le Codir du SDIS. L'agrandissement de la caserne de Gland a été approuvé.

E. Epple pour Région de Nyon :

- Une réunion sous-région Jura-Lac a eu lieu le 12 juin à Marchissy.
- Grand succès de la fête pour les 20 ans de Région de Nyon.
- 2 préavis ont été acceptés, dont les comptes et le crédit pour l'expérimentation de navette électrique et modulaire sur la commune de Gland.
- Une séance extraordinaire aura lieu en septembre pour traiter la question de Télé-Dôle.

D. Rochat pour l'AISE :

- S. Meylan a rejoint le Codir de l'AISE.

11. Divers et propositions individuelles.

Une fête villageoise aura lieu le 28 juin.

Les derniers documents du PACom seront disponibles sur le site internet de la Commune à partir de mardi 2 juillet.

Une formation gratuite est proposée aux conseillers/ères, le bureau du Conseil enverra le lien pour l'inscription par courriel.

La Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation, elle leur souhaite de bonnes vacances et rappelle que la séance de la rentrée a lieu le jeudi 5 septembre. Elle passe la parole au Syndic qui remercie pour la collaboration avec les commissions et les critiques constructives. Il invite les conseillers/ères au verre de l'amitié à l'auberge, restée ouverte pour l'occasion.

La séance est levée à 23h56

Le Vaud, le 25 juillet 2024

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire